

Séance de l'assemblée Délibérante du 24 avril 2019

Délibération n°16bis /2019

Suite à une erreur d'écriture à la fin de la délibération n°16, l'option retenue n'est pas à 1 000€ TTC mais à 1 000€ HT soit à 1 200€ TTC, la délibération n°16 bis remplace la délibération n°16.

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 16 avril deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 24 avril deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BERNARD Françoise
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BRUHAT Pascal
DEMERE Jean-François
BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

PETEL Gilles
BLANCHET Roland
SALLES Daniel
DELETANG Claude

Suppléants présents :

ARDOUREL Sylvie

Suppléants excusés :

GUELON René
AUBIER Claude
DUPECHER Pierre
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
BLANCHAMP Gérard
DUMAS Olivier
HENRION Colette
GUILLAUME Gérard

Représentation :

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7	0	0

Objet : Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un plan guide d'aménagement du site de l'Ecopôle du Val d'Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°16/2018 du 11 avril 2018 pour le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour définir le programme d'aménagement extérieur de l'Ecopôle et demande de subvention

Le Président rappelle les grandes orientations de cette étude qui permettrait de travailler sur l'organisation générale, l'intégration paysagère et la localisation des futurs bâtiments de l'Ecopôle du Val d'Allier : maison de site, restaurant, magasin en circuit-court, hébergements innovants.

Il explique que l'ouverture du site au public pose la question de la structuration des entrées, des cheminements et de l'accessibilité handicapé, de la matérialisation des parkings, de l'intégration de la voie verte, des aménagements paysagers, des plantations et du positionnement de mobiliers urbains (bancs, espaces repos, abris).

Le Président rappelle qu'une demande de subvention LEADER « Définition d'un programme d'aménagement extérieur sur l'Ecopôle du Val d'Allier » a été déposée dans le cadre d'une fiche de dépôt préalable le 15 mai 2018 auprès du LEADER du Grand Clermont, le SEAT bénéficie ainsi d'une enveloppe de 45 000 € HT subventionné à hauteur de 80% (délibération du n°16/2018).

La consultation des entreprises a eu lieu du 11/03/2019 au 12/04/2019, le dossier de consultation des entreprises a été publié via la plateforme SYNAPSE sous le n°208836.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le vendredi 19 avril à 9h30 en mairie de Pérignat-ès-Allier pour procéder à l'analyse des plis.

Nombre de dossiers téléchargés sur la plateforme	9
Nombre de plis reçus	1

Une seule offre a été reçue, celle de l'association Rural Combo pour un montant de 44 980€ TTC soit 37 483,33€ HT pour la réalisation d'un plan guide d'aménagement sur l'Ecopôle comprenant le lancement de l'étude de programmation.

Plusieurs options sont également proposées pour un montant total de 24 300€ TTC soit 20 250€ HT :

- Atelier à destination des habitants : quels futurs usages hivernaux pour l'Ecopôle (1 000€ HT),
- Aménagement de la butte Champmot (11 916,67€ HT),
- Animation de l'expérimentation et concertation in vivo (7 333,33€ HT),

L'offre complète de Rural Combo s'élève ainsi à 61 783,33€ TTC soit 57 733,33€ HT.

La commission d'appel d'offres présente l'analyse de l'offre et propose de retenir l'offre de base de Rural Combo pour la réalisation du plan guide pour une valeur de 44 980€ TTC soit 37 483,33€ HT ainsi que l'option suivante :

« Atelier à destination des habitants : quels futurs usages hivernaux pour l'Ecopôle ? » à 1 000€ TTC.

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / Ecopole Val d'Allier

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'analyse de la commission d'appel d'offres telle que ci-dessus présentée,
- **D'attribuer** le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un plan guide d'aménagement du site de l'Ecopôle du Val d'Allier à l'association Rural Combo pour une valeur de **46 180 € TTC soit à 38 483,33€ HT** comprenant l'offre de base à 44 980€ TTC soit 37 483,33€ HT ainsi que l'option suivante :
« Atelier à destination des habitants : quels futurs usages hivernaux pour l'Ecopôle ? » chiffrée à 1 000€ HT, soit 1 200€ TTC,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le



ID : 063-256303520-20190424-2019_16BIS-DE